

Séance du 08 octobre 2020

Compte-rendu des votes

en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2020-10-039 : Commissions « thématiques » de la Communauté de communes du Grand Chambord
Délégués des membres communaux**

Madame le maire expose au conseil municipal que conformément aux articles L.2121-22 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales, que des commissions peuvent être formées qui seront chargées d'étudier des questions soumises au conseil communautaire. Celles-ci peuvent être créées à titre permanent ou constituées à titre temporaire pour l'examen d'un sujet particulier.

Elles sont convoquées par le Président, qui est Président de droit, et qui désigne un vice-président qui peut les convoquer et les présider.

Conformément à l'article L.5211-40-1 du code général des collectivités territoriales, il est possible que des conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de communes y participent selon les modalités déterminées par la Communauté de communes ;

Compte tenu des compétences de la Communauté de communes du Grand Chambord, Monsieur le Président a proposé lors du conseil communautaire du 21 septembre 2020 de créer 5 commissions thématiques à l'échelle de la Communauté de communes ;

- Commission « Aménagements – Infrastructures »
- Commission « Développement économique »
- Commission « Développement touristique, culturel et Opération Grand Site »
- Commission « Cohésion sociale et services à la population »
- Commission « Ressources »

Monsieur le Président a proposé de créer 1 commission thématique à l'échelle de l'Entente Intercommunautaire avec la Communauté de communes Beauce Val de Loire :

- Commission « Habitat et transition écologique »

Le conseil communautaire ayant validé toutes ces commissions, qui sont ouvertes aux conseillers municipaux sans que le nombre de membres composants celles-ci ne soit limité, il est nécessaire de désigner les membres du conseil municipal composants chacune de ces commissions.

- Commission « Aménagements – Infrastructures »
 - ✓ Messieurs Jean-Paul VOISIN, Dimitri BRUNEAU, Lucien DESNOYERS
- Commission « Développement économique »
 - ✓ Monsieur Fabrice LELOUP, Mesdames Anne-Marie THOMAS, Marie-Magdelaine VALOIS
- Commission « Développement touristique, culturel et Opération Grand Site »
 - ✓ Mesdames Sylvie TOULLERON, Émilie LEGOUT
- Commission « Cohésion sociale et services à la population »
 - ✓ Mesdames Anne-Marie THOMAS, Bénédicte DARROUX
- Commission « Ressources »
 - ✓ Madame Anne-Marie THOMAS, Monsieur Dimitri BRUNEAU
- Commission « Habitat et transition écologique »
 - ✓ Madame Anne-Marie THOMAS, Lucien DESNOYERS

Le conseil municipal à l'unanimité :

Valide la liste des membres élus pour les commissions thématiques à l'échelle de la Communauté de communes ainsi que les élus à la commission thématique à l'échelle de l'Entente Intercommunautaire avec la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

2020-10-040 : Règlement intérieur bibliothèque
--

Madame le maire donne lecture du règlement intérieur de la bibliothèque et propose de le valider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque qui sera annexé à la présente délibération.

- FPIC – (Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales).

La Communauté de communes prend en charge 50 % du montant dû par les collectivités, la commune de La Ferté Saint-Cyr a inscrit au budget 2020 la somme de 10 000 € et le montant dû pour cette année sera de 8 069 €.

- Sécurisation école – visiophone.

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de subvention auprès de la Préfecture – FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance). Cette demande ayant été faite au plus haut taux – 50 % - le montant attribué à la commune étant bien inférieur – 20 %, le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande vu le reste à charge important pour la commune.

L'installation d'un dispositif à la garderie est envisagée soit via un interphone à piles ou une sonnette.

- Demande de subvention complémentaire de la SPA – (Société Protectrice des Animaux).

Le conseil municipal ayant une convention avec la SPA de SASSAY a versé la somme de 835.03 € en 2020. Cette nouvelle demande est refusée.

Questions diverses et informations

- Monsieur VOISIN donne au conseil municipal le compte rendu de la dernière réunion du SIEOM – (Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères).
- 1 contrat d'un mois en CDD a été signé avec M. POUPEAU Jean-Pierre. Sur les quatre agents de voirie, un agent est en arrêt maladie et un autre agent est en disponibilité.
- Le nouveau site de la Communauté de communes sera en ligne en janvier 2020, actuellement les secrétaires travaillent sur sa création au niveau de la commune.
- Diocèse de Saint Laurent, Le père CROIZET est remplacé par le père ORDRONNEAU
- Chemin du grand étang CR23, des courriers seront faits aux propriétaires riverains pour l'entretien des haies.